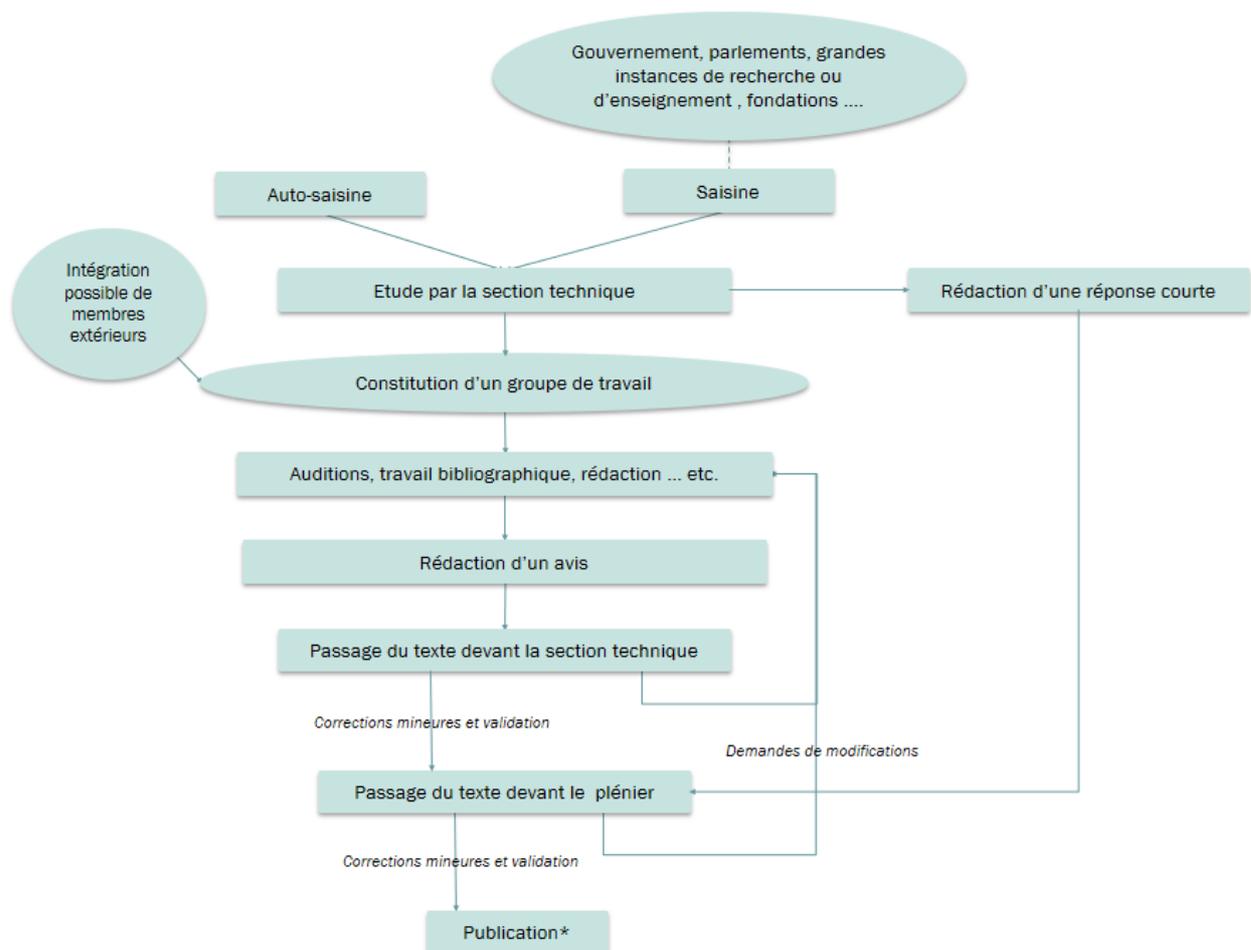


Fonctionnement du CNPEN

Le CNPEN réunit des spécialistes du numérique venus du milieu académique ou du monde de l'entreprise, des philosophes, des médecins, des juristes ainsi que des membres du CCNE et de la CERNA.

Il peut être saisi ou s'autosaisir d'enjeux d'éthique relatifs au développement ou aux usages des sciences et technologies du numérique. Un groupe de travail auquel peuvent être associés des personnalités extérieures est alors constitué pour rédiger un projet d'avis. Le comité plénier se réunit mensuellement pour débattre des avis en cours. Le comité peut aussi se prononcer sur des sujets plus ponctuels par le biais de communiqués ou de bulletins de veille.

Le CNPEN travaille en lien avec d'autres organisations telles que la CNIL, l'Inria, le CNRS, la CPU, les Académies des Sciences et des Technologies ou encore le CNum. Il peut aussi être amené à organiser des consultations publiques de formes diverses (journées publiques autour d'un avis, appels à contribution...)



*Si aucun consensus n'est obtenu, l'avis peut contenir des avis minoritaires

